



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## prime herbagère agro-environnementale

Question écrite n° 83394

### Texte de la question

M. Jean-Paul Bacquet souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le problème concernant le maintien de la prime herbagère agroenvironnementale (PHAE). En effet, ce soutien, très important pour les agriculteurs des régions comme la région Auvergne, doit s'achever en 2008. Il lui demande donc de lui préciser les actions qu'il entend mettre en place pour que cette aide indispensable à la survie d'un grand nombre d'exploitations puisse perdurer au-delà de 2008.

### Texte de la réponse

Le maintien d'une activité agricole en zone fragile et notamment en zone de montagne est un enjeu essentiel tant d'un point de vue de l'équilibre territorial que de l'utilisation raisonnée des ressources naturelles ou de l'entretien des paysages. Ainsi la France a-t-elle soutenu, dans les travaux communautaires autour des orientations stratégiques de l'Union européenne en matière de développement rural, l'importance de cette approche. La préparation de la programmation 2007-2013 de développement rural fait l'objet d'une large concertation des partenaires institutionnels, professionnels et associatifs du ministère. Différents groupes de travail se sont réunis au cours du second trimestre 2005. Les travaux de ces groupes ont permis, entre autres, de préparer les priorités d'action de la future programmation. Au plan national, la rétribution des engagements agro-environnementaux n'est pas remise en cause et le projet de plan stratégique national prévoit actuellement une articulation entre des mesures très ciblées et d'autres à caractère plus général. Les évolutions à apporter à un dispositif comme la PHAE, qui sera maintenue, restent encore à définir. Ces évolutions dépendront de l'enveloppe budgétaire finale allouée à la France. L'objectif est une utilisation optimale des crédits communautaires, pour atteindre une efficacité environnementale maximale et pérenniser les systèmes agricoles respectueux des milieux et de la biodiversité dans les zones concernées.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Paul Bacquet](#)

**Circonscription :** Puy-de-Dôme (4<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 83394

**Rubrique :** Agriculture

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 janvier 2006, page 405

**Réponse publiée le :** 28 mars 2006, page 3329